

Exploitation.

—
ORDRE DE SERVICE
—

N° 99.

—

Suppression des points d'arrêt de Gand (chaussée d'Audenarde) et de Bois-de-Nivelles.

—————

Le 23 juillet 1884.

Ensuite d'une décision de M. le Ministre, le point d'arrêt de Gand (chaussée d'Audenarde), figurant au tableau annexé à l'ordre de service n° 131 du 12 novembre 1881, est supprimé.

Le point d'arrêt de Bois-de-Nivelles sera également supprimé à partir du 1^{er} août prochain.

Les agents de l'Administration modifieront en conséquence les documents du service des trains qui se trouvent en leur possession.

Les fonctionnaires dont le service est en cause sont chargés, chacun dans la limite de ses attributions, d'assurer ou de surveiller l'exécution du présent ordre.

L'Administrateur,

A. DUBOIS.